



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 8 janvier 2018 de 14 h 20 à 14 h 25.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M. Steve Morel, directeur général
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Stéphane Germain, conseiller (MALADIE)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Infrastructures et services publics
 - 3.1 Programmes de logements communautaires – Demande d'exception
4. Levée de la réunion

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

3.1 PROGRAMME DE LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES – DEMANDE D'EXCEPTION

RÉSOLUTION N° 6940

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le 5 décembre 2017, Katakuhimatsheta a approuvé les programmes habitation 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le but du programme de logements communautaires – Domaine Kateri est de fournir, selon les ressources disponibles, des logements à des personnes de 50 ans et plus, autonomes et semi-autonomes;

CONSIDÉRANT que la direction Infrastructures et services publics a reçu une demande de logement d'un Pekuakamiulnu qui souhaite obtenir un logement selon son besoin;

CONSIDÉRANT que le demandeur a un besoin dans la catégorie d'une chambre à coucher;

CONSIDÉRANT que la demande est appuyée par une correspondance d'une intervenante spécialisée mentionnant que le demandeur est sans domicile fixe depuis plusieurs années et qu'il est essentiel pour son bien-être et sa stabilité qu'il soit logé adéquatement;

CONSIDÉRANT que le demandeur répond à l'ensemble des conditions d'admissibilité, à l'exception du critère d'avoir 50 ans et plus et être autonome ou semi-autonome considérant qu'il est âgé actuellement de 49 ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a des logements de libres et la liste d'attente des demandeurs pour le Domaine Kateri est épuisée;

CONSIDÉRANT que le programme de logements communautaires – Domaine Kateri prévoit des cas d'exception pour des situations particulières et que ces demandes doivent faire l'objet d'une approbation par Katakuhimatsheta;

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT que les cas d'exception approuvés par Katakuhimatsheta sont priorisés dans le processus de sélection;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'exception étant un processus pour des situations urgentes et prioritaires, un demandeur priorisé ne peut refuser plus de deux fois un logement qui lui sera attribué lors d'une sélection. S'il y a plus de deux refus, le demandeur ne sera plus priorisé et passera par le processus régulier de sélection.

IL EST RÉSOLU d'approuver la demande d'exception du demandeur et de le prioriser pour un logement dans le cadre du programme de logements communautaires – Domaine Kateri 2018-2019.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Élisabeth Launière
Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 14 h 25, proposée par M. Stacy Bossum, appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Josée Buckell